

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la municipalité d'Alleyn et Cawood, **tenue 20 jour de mai 2024**, 33 Harrison, Danford Lake, Québec, J0X 1P0.

PRÉSENTS : Maire Carl Mayer
Conseillers Susan Tanner Guy Bergeron
Sidney Squitti James Giroux
Mona Giroux Darryl Mayer

La directrice générale, Isabelle Cardinal, et un (1) invité étaient également présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la réunion est officiellement ouverte à 9 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

092-05-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Et, résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

3. Demande d'aide financière pour les Fonds régionaux et ruraux (FFR 4 Volet 2) de la MRC de Pontiac dans le cadre du projet de rénovation et de revitalisation de la bibliothèque municipale.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Alleyn et Cawood souhaite effectuer la rénovation et l'amélioration de notre bibliothèque municipale estimée à 36 714,18 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a un programme d'aide financière ;

ATTENDU QUE la bibliothèque offre actuellement 20 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 10 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le « bon » niveau, et que l'atteinte de ce niveau est nécessaire lors d'un projet pour présenter une bonification de l'offre de services de bibliothèque ;

Résolution : 094-05-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sidney Squitti

Et, résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité d'Alleyn et Cawood demande une aide financière de 36 714,18 \$ à la MRC de Pontiac pour la réalisation du projet de rénovation et d'amélioration de notre bibliothèque municipale ;

QUE mandater la directrice générale, Isabelle Cardina, ou la coordonnatrice des projets spéciaux, Sheila Emon, de signer tous les documents officiels, y compris l'accord d'aide financière à intervenir ;

QU' augmenter le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires de la bibliothèque à 50 heures par semaine à la fin du projet ;

QUE la Municipalité doit assumer une part de 20 % de 36 714.18,00 \$ dans la réalisation du projet ;

Adopté

4. Période des questions

5. AJOURNEMENT

095-05-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et a décidé à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 35.

Adopté



Carl Mayer, maire



**Isabelle Cardinal, directrice générale
et secrétaire-trésorière**